

## FORMALITES ET DEMARCHES

### 1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

### 2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



## CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :  
**04.95.23.53.14**

**Contacts:**

Référent Formation : **04.95.23.93.94**  
**Bernard TORRE** [btorre@cfm-ajaccio.org](mailto:btorre@cfm-ajaccio.org)

## PLAN D'ACCES



**CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD**  
**CENTRE DE FORMATION DES METIERS**

Chemin de la Sposata  
Quartier Bacciochi BP 40958  
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23  
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des  
Métiers de la Corse du Sud

## Plateforme de Qualification Aux Métiers des Services

### 16/SFAP/MA/044

Lot 44 (2 ème année)



**Formations financées dans le cadre du  
Programme Régional de Formation  
Professionnelle 2017-2018  
par la Collectivité Territoriale de Corse et le FSE**

## OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par un diplôme CAP de l'éducation nationale et de les qualifier dans l'un des métiers des services proposés:

- Coiffeur(se)
- Esthéticien(ne)
- Assistants auprès d'enfants (petite enfance)

## BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

*Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.*

## CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 1200h dont centre: 780h et entreprise: 420h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 12

Période de Formation: 15 Octobre 2017 au 30 Juin 2018  
(dates à définir)

## MODULES

- Enseignement général : 240 heures + 60 heures corse
- Enseignement professionnel : 480 heures
- Période d'application entreprise : 420 heures

Intitulé des modules	Contenu des modules	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL 477 heures	Pratique professionnelle (variable en fonction du métier)	De 300 h à 325 h
	Technologie professionnelle	72 heures
	Biologie	De 24 à 72 h
	Dessin d'art appliqué (pour CAP coiffure et esthétique)	48 heures
	PSE Prévention Santé Environnement	36 heures
DOMAINES GENERAUX 240 heures  Langue Corse 60 heures	Français	72 heures
	Histoire -Géo	48 heures
	Mathématiques	72 heures
	Sciences physiques	24 heures
	Chimie	24 heures
	Langue Corse	60 heures
STAGE ENTREPRISE	(livret de compétences)	420 heures

## FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.  
Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

## STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**. Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

## REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

**-la rémunération liée au régime d'assurance chômage :** si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

**-la rémunération publique des stagiaires :**

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

*Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation*